



## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Par suite d'une convocation du 11 octobre 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 heures 00, sous la présidence d'Evelyne BOSSU, Maire.

### Présents : 10

Evelyne BOSSU	Xavier BACHELET	Carole BOUILLONNEC
Nicolas BELANGÉ	Agnès AGLAVE-LUCAS	Jean-Pierre BAZIN
Philippe CHAUVET	Sheila DEPUILLE	Pierre-Antoine DHUICQ
Sébastien RAVOISIER		

### Absents et procurations : 09

Ariane MARTIN	Pouvoir à	Evelyne BOSSU
Nicolas PRIOUX	Pouvoir à	Pierre-Antoine DHUICQ
Patricia CHAILLOU-LEPAREUR	Pouvoir à	Agnès AGLAVE-LUCAS
Sylviane LEPAPE	Pouvoir à	Nicolas BELANGÉ
Gérard GENNISSON	Pouvoir à	Carole BOUILLONNEC
Nathalie GROM	Pouvoir à	Sheila DEPUILLE
Sandrine LHORSET	excusée	-
Vincent DELCHOQUE	Pouvoir à	Xavier BACHELET
Caroline BOURG	Pouvoir à	Sébastien RAVOISIER

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Agnès LUCAS est désignée pour remplir cette fonction.

### ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu séance du 27 juin 2022

1. Val d'Oise Habitat et Caisse des dépôts et consignations : Réitération de garantie
2. Ressources Humaines : tableau des effectifs au 18 octobre 2022
3. Ressources Humaines : Ouverture des postes administratifs aux agents contractuels
4. Centre Interdépartemental de Gestion : Convention de mise à disposition d'un agent du service Remplacement
5. Centre Interdépartemental de Gestion : Convention d'adhésion au service paie des collectivités
6. Délibération pour remplacement des barrières de protection d'accès aux chemins ruraux
7. Bâti Communal : Proposition d'achat au 12 rue de l'Eglise avec conditions suspensives
8. Présentation du décret tertiaire

Questions diverses

Madame le Maire, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.  
Le dernier compte rendu est adopté sans observation.

**26-2022**

**Val d'Oise Habitat et Caisse des dépôts et consignations / Réitération de garantie**

**Madame le Maire**

**RAPPELLE** le sujet du dossier cité en objet,

OPAC VAL D'OISE HABITAT a sollicité la caisse des dépôts et consignation qui a accepté le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières d'un prêt initialement garanti par la commune de Chars. La commune est ainsi appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de cette ligne de prêt réaménagée.

**Décision : approbation**

**27-2022**

**Ressources humaines : tableau des effectifs au 18 octobre 2022**

**Madame le Maire**

**EXPOSE** à l'assemblée municipale les besoins de recrutement de la commune entraînant une nécessité de réorganisation des services avec des créations de postes.

**Madame le Maire**

**SOMET** à l'assemblée la modification du tableau des effectifs.

GRADE	catégorie	nombre	
<b>Filière administrative</b>			
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	Temps complet 1 dispo
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	Temps complet
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	Temps complet
Adjoint administratif	C	1	Temps complet
Adjoint administratif	C	1	Temps non complet
<b>Filière technique</b>			
Agent de maîtrise	C	1	Temps complet
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	Temps complet
Adjoint technique territoriaux	C	6	Temps complet 2 dispos
Adjoint technique territoriaux	C	1	Temps non complet
Adjoint technique contractuel	C	5	Temps non complet
Adjoint technique saisonnier	C	3	Temps complet/ou non complet
Animation – adjoint	C	1	Temps complet

**Décision : approbation**

**28-2022**

**Ressources Humaines : Ouverture des postes administratifs aux agents contractuels**

**Madame le Maire**

**RAPPELLE** au Conseil Municipal que, conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent de Secrétaire Général relevant de la catégorie hiérarchique B ou C et relevant du grade de rédacteur territorial ou Adjoint administratif par délibération en date du xx- octobre 2022 à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée 35 heures et qu'il peut ne pas être possible de pourvoir ce poste par

un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame Le Maire propose l'ouverture des postes administratifs aux agents contractuels.

..

**Décision : approbation**

**29-2022**

**Centre Interdépartemental de Gestion : Convention de mise à disposition d'un agent du service remplacement**

**Madame le Maire  
INFORME**

le conseil municipal de l'infructuosité de recrutement à la suite du départ de la secrétaire générale et lui soumet une convention de mise à disposition d'un agent du service remplacement du CIG pour pallier cette absence en attendant un prochain recrutement.

**Décision : approbation**

**30-2022**

**Centre Interdépartemental de Gestion : Convention d'adhésion au service de paie des collectivités**

**Madame le Maire  
RAPPELLE**

au Conseil Municipal une convention du CIG leur permettant de réaliser les paies des agents en lieu et place des services de la Mairie. Cette convention est rendue nécessaire à la suite de l'infructuosité de recrutement d'un agent au poste de secrétaire général.

**Décision : approbation**

**31-2022**

**Délibération pour remplacement des barrières de protection d'accès aux chemins ruraux**

**Madame le Maire  
PRESENTE**

au conseil Municipal qu'il est souhaitable de garantir et de protéger l'accès aux chemins ruraux, en bordure de la route départementale 915. Il est également nécessaire de remplacer une barrière dégradée au chemin rural n°25 et d'empêcher de nombreux dépôts sauvages régulièrement évacués par les services de la commune.

Afin de faire cesser la dégradation de ces chemins, Madame le Maire propose le remplacement de la barrière dégradée ainsi que la mise en place de deux nouvelles barrières au chemin 25 rendant son accès plus difficile.

Madame le Maire informe que le coût de l'installation est estimé à 2 974.24 € HT.

**Décision : approbation**

**31-2022**

**Bâti communal : Proposition d'achat au 12 rue de l'Eglise avec conditions suspensives**

**Madame le Maire  
PRESENTE**

l'offre s'élevant à deux cent mille euros, transmise par mail le 15 septembre par le cabinet BOUREAU pour le bâti communal au 12 rue de l'Eglise.

L'offre s'accompagne d'une condition suspensive concernant l'obtention d'une demande de travaux pour la pose d'une porte en façade, façon magasin porte vitrée et réfection de la toiture en tuile plate mais mécanique.

La vente du bâti communal au 12 rue de l'Eglise est soumise au conseil municipal pour le prix de deux cent mille euros.

**Décision : approbation**

**32-2022**

### Présentation du décret tertiaire

**Madame le Maire  
INFORME**

Madame le Maire informe que le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire s'applique collectivités locales.

Ce décret oblige les publics concernés de plus de 1000 m<sup>2</sup> à déclarer leurs niveaux de consommation et à engager des actions pour l'amélioration de leur efficacité énergétique.

### Questions diverses

Nuisances dues au passage des trains FRET : des citoyens se sont plaints des vibrations qui viennent s'ajouter aux nuisances sonores. Toutefois des riverains ont constaté que certaines circulations du FRET ont réduit leur vitesse, lors de la traversée du village.

La mairie a néanmoins repris contact avec le responsable de la ligne J afin d'obtenir un rendez-vous et lui redire cet état de fait. Nous lui demanderons également à quel moment le moteur d'un des côtés du passage à niveaux sera reculé afin de faciliter l'accès à la rue du Château Gaillard.

Un point sera fait entre la Mairie et l'association Voies et Voix.

Les personnes impactées par les vibrations, peuvent nous transmettre leur courrier que nous ferons parvenir au responsable de la ligne J.

Feux tricolores en berne : Tout est revenu à la normal. La mairie a diligenté deux agents pour faire traverser aux heures d'entrée-sortie des écoles, en attendant la réparation.

Défibrillateurs : 3 seront installés comme prévu le 20 octobre (au stade, sur la place de la mairie et près du centre paramédical). Les agents du service technique recevront une petite formation.

Travaux pour le gaz : Une demande a été faite par la mairie afin de refermer les trous au niveau des trottoirs avant la brocante c'est-à-dire avant le 30 octobre.

Les travaux de la rue de Marines reprendront sous réserve la première de novembre. Le forage de la pharmacie à la boulangerie est prévu pour février/mars 2023.

Boîte mail de Muriel : des mails partent encore de sa boîte mail avec la signature de Muriel. Cela sera corrigé dès l'arrivée du prochain secrétaire général. La signature sera modifiée en attendant.

Bus garé rue de la Libération : des personnes se sont plaintes du manque de visibilité lorsqu'elles se dirigent vers Gisors et doivent dépasser sur la gauche les bus stationnés. La mairie fera un rappel à la société des bus sur la dangerosité de ce stationnement.

Communication : voir comment partager les dossiers en mairie afin que tous les élus puissent être au courant des différents sujets inhérents à la mairie et à leurs responsabilités (dossiers ou drive).

Intermarché : Pas plus de nouvelle. L'ouverture du magasin est dans les mains d'Intermarché.

Bornes électriques à Chars : Deux prises pour véhicules seront installées sur le parking derrière les salles des associations par le Syndicat Départemental d'Electricité du Val-d'Oise (SDEVO) qui les gèrera, sans aucune charge pour la mairie.

City Stade : son emplacement est à l'étude.

Travaux de l'Eglise : La phase d'étude aura lieu en 2023.

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses de l'assemblée municipale, Madame le Maire, procède à la clôture de séance à 22 heures.

 Evyline BOSSU,  
Maire

